Nations Unies S/PV.8112



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

8112e séance

Mercredi 22 novembre 2017, à 10 heures
New York

Président :	M. Cardi	(Italie)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Lie Cheng
	Égypte	M. Aboulatta
	États-Unis d'Amérique	Mme Sison
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M. Delattre
	Japon	M. Bessho
	Kazakhstan	M. Sadykov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Hickey
	Sénégal	M. Seck
	Suède	M. Skoog
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Bermúdez Álvarez

Ordre du jour

La situation concernant l'Iraq

Sixième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité (S/2017/880)

Rapport du Secrétaire général présenté en application de la résolution 2367 (2017) (S/2017/881)

17-39385 (F)







La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant l'Iraq

Sixième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité (S/2017/880)

Rapport du Secrétaire général présenté en application de la résolution 2367 (2017) (S/2017/881)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de l'Iraq à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes à participer à la présente séance : M. Jan Kubiš, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Iraq, et le major Anna Patrono, du Corps des Carabiniers italiens et Chef d'équipe de la première formation au maintien de l'ordre destinée aux femmes policières à Bagdad.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2017/880, qui contient le sixième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité, ainsi que sur le document S/2017/881, qui contient le rapport du Secrétaire général présenté en application de la résolution 2367 (2017).

Je donne maintenant la parole à M. Kubiš.

M. Kubiš (*parle en anglais*) : Pour commencer, je voudrais féliciter le Gouvernement et le peuple iraquiens pour la victoire historique qu'ils ont remportée contre le groupe terroriste Daech et son prétendu califat. Le 17 novembre, les forces de sécurité iraquiennes ont repris la totalité du district de Rawa, la dernière zone que Daech contrôlait encore en Iraq, bien que des opérations de ratissage se poursuivent. Les Iraquiens ont repris le contrôle de leur pays grâce à l'héroïsme et aux sacrifices des forces de sécurité iraquiennes, y compris les forces de mobilisation populaire, combattant aux côtés des peshmerga et des forces tribales, avec l'appui des pays voisins et de la Coalition internationale contre Daech.

La victoire a eu un coût très élevé. Des milliers de combattants et de civils ont été tués ou blessés, laissant des milliers de veuves et d'orphelins, des centaines de milliers d'enfants ont été endoctrinés et privés d'une éducation digne de ce nom, des villes entières sont en ruines et environ six millions de personnes ont été déplacées de leurs foyers. Des milliers personnes de communautés tant musulmanes que minoritaires ont été exterminées ou réduites en esclavage par Daech dans des conditions inhumaines, en particulier des femmes et des filles, dans le cadre de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité, voire même de crimes de génocide.

Je dois également souligner les sacrifices de ceux qui abritent généreusement des millions de personnes déplacées, notamment au Kurdistan. Aujourd'hui, nos condoléances vont à toutes les victimes de la guerre contre Daech, ainsi qu'à leurs familles. Daech est à terre, mais pas encore vaincu, pas même en Iraq. La victoire militaire n'est qu'un élément d'une bataille complexe. Ce n'est qu'en venant à bout de son idéologie takfiriste, en asphyxiant le soutien qu'il reçoit de l'extérieur et en s'attaquant aux causes qui ont amené tant d'Iraquiens à adhérer ou à tolérer Daech que cette organisation terroriste pourra enfin être annihilée.

J'encourage la coalition internationale contre Daech, notamment les pays de la région, et l'ensemble de la communauté internationale à poursuivre leurs efforts militaires, mais aussi, de plus en plus, non militaires afin d'aider l'Iraq à triompher de Daech une bonne fois pour toutes. Les priorités aujourd'hui en Iraq sont de faciliter le retour volontaire des personnes déplacées dans les meilleurs délais et en toute sécurité, et d'œuvrer au déminage, à la stabilisation, à la reconstruction et au relèvement. Il faut également répondre aux besoins des minorités et créer les conditions qui leur assureront un avenir sûr et pérenne dans un Iraq post-Daech. Il faut, enfin, poursuivre l'aide humanitaire.

Une conférence internationale pour la reconstruction et le relèvement de l'Iraq, prévue pour le moins de février au Koweït, devrait confirmer les engagements de longue date de la communauté internationale, notamment des pays de la région. Leurs efforts doivent aller de pair avec l'appui à la réforme du secteur de la sécurité qui vise à accroître la capacité du pays à appliquer pleinement la loi à l'encontre des nombreux groupes armés qui échappent toujours au contrôle de l'État, notamment les bandes criminelles, les milices et les éléments tribaux.

Alors que le pays commence tout juste à souffler après la défaite des terroristes de Daech, de nombreux problèmes de longue date, qui avaient été éclipsés par l'urgence de lutter contre ce groupe, refont surface. Au premier rang des préoccupations actuelles se trouvent les tensions entre le Gouvernement central et le Gouvernement régional du Kurdistan, alimentées par les récriminations des deux parties quant aux défaillances de la mise en œuvre de la Constitution. La réaction des autorités de la Région du Kurdistan a été d'organiser, le 25 septembre, un référendum sur l'indépendance – contre la volonté de Bagdad et les conseils des pays de la région et de la communauté internationale – dans la Région du Kurdistan et les territoires contestés qui se trouvent sous leur contrôle depuis 2014.

Mis en cause par le référendum, le Gouvernement iraquien a pris des mesures résolues pour rétablir l'autorité fédérale sur les points de passage de ses frontières extérieures, y compris les aéroports internationaux de la Région du Kurdistan, ainsi que sur les territoires contestés et les exportations de pétrole. Le 16 octobre, les forces de sécurité fédérales ont lancé des opérations à Kirkouk, avancé rapidement dans d'autres territoires contestés et presque atteint ce que l'on appelle la ligne verte de 2003. Si, dans la plupart des cas, le retrait des forces peshmerga de ces zones s'est déroulé en coordination avec les forces de sécurité iraquiennes, des affrontements ont eu lieu ici et là. Aujourd'hui encore, toutefois, le contrôle de certaines zones contestées et de certains points de passage de la frontière, notamment celui de Fich Khabour, reste disputé.

La Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) a reçu des informations faisant état de victimes civiles, principalement au sein de la communauté kurde à Kirkouk, Touz Khourmato et dans d'autres zones. Je me félicite des mesures prises par le Premier Ministre Al Abadi pour faire assurer par les forces fédérales le maintien de l'ordre dans les zones qui avaient connu une recrudescence de la violence, afin de créer les conditions préalables au retour des personnes déplacées, notamment kurdes, dans leurs foyers. J'engage également les autorités compétentes, tant fédérales que celles de la Région du Kurdistan, à mener des enquêtes immédiates et impartiales sur tous les incidents et à traduire en justice les responsables.

Le 6 novembre, le Cour suprême fédérale a conclu qu'il n'y avait aucune disposition dans la Constitution autorisant la sécession d'une composante du système fédéral de la République d'Iraq. Le 20 novembre, elle a statué que le référendum était inconstitutionnel et que tous ses résultats et effets seraient nuls et non avenus. Le Gouvernement iraquien s'est félicité de ces deux décisions.

Le 14 novembre, le Gouvernement de la Région du Kurdistan a confirmé son respect de l'interprétation par la Cour suprême fédérale de l'Article 1 de la Constitution iraquienne, conformément à sa décision du 6 novembre, et, partant, de l'unité de l'Iraq. Après la deuxième décision de la Cour suprême fédérale, le 20 novembre, le Premier Ministre du Kurdistan Nechirvan Barzani a de nouveau confirmé son respect de la Constitution, relevant que les décisions de la Cour suprême fédérale étaient définitives et ne pouvaient être contestées.

La MANUI a demandé à maintes reprises à toutes les parties de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, ainsi qu'aux déclarations incendiaires et aux mesures conflictuelles. Notre message a toujours été clair : toutes les questions en suspens entre le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Région du Kurdistan doivent être réglées par le biais d'un dialogue multipartite constructif, menant à des solutions durables sur la base de la Constitution et garantissant l'intégralité des droits constitutionnels de la Région du Kurdistan de l'Iraq et de son peuple.

Maintenant que la question du référendum a été réglé au plan constitutionnel, la MANUI appelle à la poursuite du dialogue intergouvernemental de haut niveau sur les questions militaires et de sécurité afin d'éviter des affrontements lors du déploiement des forces fédérales dans les zones contestées et de permettre l'établissement de l'autorité fédérale sur les points de passage des frontières extérieures de l'Iraq, y compris dans les aéroports internationaux de la Région du Kurdistan, afin de trouver des aménagements qui permettraient leur réouverture aux vols internationaux dans les plus brefs délais.

La MANUI appelle également à l'ouverture immédiate de négociations avec les représentants du Gouvernement sur d'autres questions fondamentales, telles que le budget, les salaires et les exportations de pétrole. La Mission a proposé son appui à ces négociations, si les deux parties en font la demande. Suite à la lettre de démission du Président de la Région du Kurdistan, Massoud Barzani, en date du 29 octobre, le parlement régional a promulgué une loi redistribuant temporairement ses pouvoirs présidentiels entre les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Le parlement a placé une lourde responsabilité sur les épaules du Premier Ministre du

Kurdistan Nechirvan Barzani et de son adjoint, Qubad Talabani, leur enjoignant à trouver une issue à la crise politique, économique et sociale de la région et à apaiser les relations entre Bagdad et Erbil. Ils auront besoin de l'appui de tous les segments de la société et des forces politiques kurdes, alors que le Gouvernement de la Région du Kurdistan s'emploie à trouver des solutions à la crise entre Bagdad et Erbil.

La MANUI continue de dialoguer avec les partis politiques iraquiens afin de promouvoir la réconciliation nationale et le règlement de la crise, œuvrant de concert avec le Gouvernement iraquien pour identifier les principales priorités et mesures à prendre au cours des mois précédant les élections nationales et provinciales, qui doivent se tenir en mai prochain. La réconciliation sociale centrée sur le retour des personnes déplacées est désormais une priorité essentielle.

Le 23 octobre, un nouveau Conseil des commissaires de la Haute Commission électorale indépendante a été approuvé par la Chambre des députés. Ce fut une grande déception pour la société civile iraquienne et la MANUI que, pour la première fois, aucune femme n'ait été nommée au Conseil. Les élections aux conseils des provinces et à la Chambre des députés doivent avoir lieu le 15 mai 2018, conformément à la Constitution, et ici aussi, la Constitution doit être pleinement respectée.

Les élections se heurteront à un certain nombre de défis, notamment la première utilisation de nouvelles techniques de vote, la tenue de deux élections simultanément, un calendrier serré, l'adoption définitive des lois sur les élections à la Chambre des députés et aux conseils des provinces, et les préoccupations en matière de sécurité, notamment dans les zones dans lesquelles des personnes déplacées sont revenues. Je demande instamment que ces problèmes soient réglés de manière décisive dans les mois à venir. Dans le cas contraire, la tenue d'élections, à un moment où la situation de certaines parties du pays demeure précaire et qu'un grand nombre de personnes, en particulier des communautés sunnites, restent déplacées, pourrait jeter le doute sur le caractère inclusif et la crédibilité des élections et, partant, sur l'acceptabilité des résultats tant à l'intérieur du pays qu'à l'étranger.

Cette année, les partenaires humanitaires ont acheminé de l'aide à plus de 6 millions d'Iraquiens, dont 2 millions touchés par les opérations militaires menés à Mossoul. Le plan d'aide humanitaire pour l'Iraq a reçu 71 % des 985 millions de dollars requis pour 2017. Nous prions les partenaires de continuer à verser leurs contributions généreuses afin que les personnes qui ont le plus souffert reçoivent l'aide dont elles ont besoin.

Grâce au mécanisme de financement pour la stabilisation immédiate du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), plus de 1 460 projets ont été menés à terme, sont en cours d'élaboration ou mis en œuvre dans 23 villes et districts libérés dans les provinces d'Anbar, de Salaheddine, de Diyala et de Ninive. Plus de 95 % de tous les projets de stabilisation mis en œuvre au titre du mécanisme de financement sont entrepris par le secteur privé local. Nous sommes déterminés à faire en sorte que les plus de 200 projets en cours dans les villes chrétiennes et yézidies prioritaires soient menés à bien aussi rapidement que possible. Pour l'année à venir, le PNUD estime que 289 millions de dollars seront nécessaires pour stabiliser les sites prioritaires dans les zones libérées, et nous lançons un appel aux pays donateurs pour qu'ils fournissent de toute urgence les ressources nécessaires. Le déminage est une priorité vitale, et le Service de la lutte antimines a, lui aussi, besoin d'un appui continu.

En ce qui concerne la question des Koweïtiens et des ressortissants de pays tiers portés disparus et celle des biens koweïtiens disparus, le Gouvernement iraquien est pleinement conscient de ses obligations internationales et humanitaires sur ce dossier. Depuis qu'il a assumé un rôle proactif l'année dernière, le Ministère iraquien de la défense a déployé des efforts impressionnants, notamment en menant des travaux d'exploration et d'excavation afin de recenser d'autres charniers. Le rapport d'examen tant attendu du Comité international de la Croix-Rouge a été présenté la semaine dernière à la quarante-cinquième réunion du mécanisme tripartite à Chypre. Il offre un aperçu historique et une évaluation technique exhaustifs de tous les aspects des précédents efforts menés pour trouver des sites d'inhumation et formule des recommandations concrètes sur les priorités à établir et l'exploration de lieux spécifiques. Les membres du mécanisme tripartite travailleront de concert pour transposer ces recommandations dans un plan d'action.

En novembre, Alice Walpole, ma nouvelle Représentante spéciale adjointe chargée des affaires politiques et de l'assistance électorale, a pris en main ce dossier, conformément la résolution 2107 (2013). Je tiens à remercier l'ancien Représentant spécial adjoint György Busztin de son excellent travail, de ses efforts et de son dévouement au dossier depuis l'adoption de la résolution en 2013.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Kubiš de son exposé très complet.

Je donne maintenant la parole au major Anna Patrono.

Le major Patrono (*parle en anglais*) : C'est un grand plaisir et un grand honneur pour moi de participer à la présente séance, et je remercie le Conseil de sécurité de l'occasion qui m'est donnée d'informer ses membres de l'engagement de l'Italie dans le domaine de la police et de la stabilité, un secteur dans lequel les Carabiniers se sont avérés être l'un des partenaires les plus novateurs et les plus fiables des organisations internationales, notamment l'ONU.

En avril, j'ai eu l'honneur de servir en tant que cheffe d'équipe durant le premier cours de police destiné aux femmes prodigué par les Carabiniers à la Police fédérale iraquienne à Bagdad. De fait, les Carabiniers jouent un rôle de chef de file dans le cadre de l'opération *Inherent Resolve* en Iraq depuis 2015, année où une équipe spéciale a été déployée pour diriger et coordonner toutes les activités de formation de la Police fédérale iraquienne. Notre principale mission consiste à renforcer les capacités des forces de police iraquiennes par le biais de formations, de conseils et d'assistance afin qu'elles puissent jouer un rôle de premier plan dans la stabilisation du pays. L'équipe spéciale de formation, de conseil et d'assistance a récemment été rebaptisée « Équipe spéciale chargée de la police en Iraq » afin de souligner la spécificité de cette contribution dans le cadre de la coalition internationale.

Cette équipe spéciale coordonne les initiatives de formation prévues pour tous les groupes religieux et ethniques représentés dans la Police iraquienne. Dans ce contexte, le respect de la parité des sexes constitue le pilier essentiel de la stratégie des Carabiniers en matière de gestion des crises. La raison en est simple : renforcer la présence des femmes dans les rangs de la police et accroître leur rôle et leur influence dans les situations d'après conflit peut considérablement améliorer l'efficacité globale des efforts de stabilisation, en particulier au niveau local. Nous atteignons cet objectif en prodiguant une formation spécialisée au personnel féminin de la police dans le cadre de cours séparés. Au total, une centaine de femmes policiers ont déjà été formées à l'occasion de deux cours donnés à Bagdad en avril et en juillet, et nous avons l'intention d'en former de nombreuses autres dans les mois à venir.

Le principal objectif du premier cours de police destiné aux femmes était d'accroître leur connaissance et leur prise de conscience des droits fondamentaux de la personne humaine en vue de leur offrir une formation adaptée en matière de techniques répressives et de procédures tactiques sexospécifiques. Ce cours, qui s'est déroulé au Centre de formation de la défense civile à Bagdad sur une période de deux semaines, a été spécifiquement conçu pour 40 femmes policiers, adjudants et sous-officiers iraquiennes.

Les stagiaires ont participé à des cours et à des conférences sur la Déclaration universelle des droits de l'homme, que nous considérons comme une condition préalable essentielle à toute initiative de formation. Une attention particulière a été accordée au renforcement des capacités en matière d'enquêtes visant à lutter contre la violence sexuelle et sexiste, ainsi que les crimes commis contre les groupes les plus vulnérables. Il s'agit là d'un point crucial sur lequel je voudrais insister : il existe une corrélation directe entre la disponibilité de femmes policiers bien formées et autonomisées et la capacité de lutter efficacement contre la violence sexuelle et sexiste.

Le deuxième volet du cours était axé sur le renforcement des compétences et aptitudes de base des stagiaires en matière de légitime défense, de fouille et de techniques de menottage, entre autres. Nous avons également tenu des discussions et des débriefings interactifs visant à garantir le respect des principes de déontologie et du code de conduite. L'efficacité, l'intégration et l'interopérabilité accrues des femmes policiers que nous avons formées sont attestées par leur déploiement dans des zones libérées de Daech, afin qu'elles puissent participer aux efforts de stabilisation, en particulier au niveau local.

Enfin, je tiens à souligner que les Carabiniers croient fermement à l'initiative de formation de la police en Iraq. Nous estimons que ce projet constitue un paradigme opérationnel efficace, que nous appliquons également aux policières participant à la formation dispensée par les Carabiniers en Palestine, à Djibouti et en Somalie. Je tiens aussi à souligner la formule innovante adoptée par nos carabiniers en Iraq pour ce qui concerne la police de stabilité; elle repose sur une méthode inclusive, ancrée dans la nécessité d'obtenir une normalisation à long terme, qui se révèle plus adaptée lorsqu'elle est considérée comme un volet autonome des opérations de gestion de crise et un catalyseur de paix et de stabilité durables.

Pour terminer, je tiens à adresser des remerciements particuliers à toutes les femmes qui ont eu le courage de jouer un rôle pionnier dans ce projet et travaillé avec application et sans relâche, au prix d'un grand sacrifice et d'un engagement remarquable. Certains nous ont demandé ce que nous retiendrions de cette expérience à notre retour en Italie; en ce qui nous concerne, c'est la volonté d'apprendre qui brillait dans les yeux de nos étudiantes – le miroir de leur âme.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le major Patrono de son exposé et des touches personnelles qu'elle y a intégrées, ainsi que du rôle qu'elle a joué, à titre individuel, dans la formation des unités féminines de sécurité iraquiennes.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

Mme Sison (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial Kubiš et le major Patrono pour leurs exposés instructifs de ce matin, ainsi que la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) et les Carabiniers italiens pour le travail important qu'ils accomplissent en Iraq.

Je saisis cette occasion d'aborder brièvement l'évaluation externe indépendante de la MANUI, qui s'est récemment achevée, et dont les États-Unis se félicitent des résultats. Le Conseil a lancé cette initiative pilote dans le but de remanier la façon dont l'ONU se penche sur les questions de gestion, et à l'appui du programme de réforme du Secrétaire général. L'étude est la toute première évaluation externe des ressources et structures de gestion d'une mission politique spéciale, effectuée pour s'assurer que celles-ci sont efficacement utilisées pour optimiser la mise en œuvre du mandat de la mission.

L'examen externe réalisé par une tierce partie, à savoir des consultants spécialisés qui n'appartiennent pas au système des Nations Unies, a produit d'excellentes recommandations pour améliorer l'efficience et l'application du principe de responsabilité sur le terrain, de manière à permettre au Conseil de prendre des décisions stratégiques en meilleure connaissance de cause pour ce qui a trait au mandat de la MANUI et de renforcer l'aptitude de la Mission à s'acquitter efficacement de ses tâches prescrites. Les États-Unis soutiennent les activités de l'équipe d'évaluation et souscrivent aux solutions créatives qu'elle a proposées aux fins de promouvoir une coordination plus opérante et une répartition plus cohérente des responsabilités entre la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies, en leur donnant les moyens d'apporter une réponse plus adaptée aux besoins des Iraquiens. Nous espérons que le Secrétaire général passera soigneusement en revue les suggestions et recommandations de l'équipe quand il décidera de la façon la plus adaptée de remédier aux difficultés rencontrées par la MANUI sur le plan de la gestion et des ressources.

Dans l'esprit de transparence qui sied à ce produit de gestion créé par le Conseil, les États-Unis engagent vivement le Secrétaire général à communiquer l'intégralité du rapport de l'équipe au Conseil afin d'illustrer les défis qui se posent aux bureaux extérieurs des Nations Unies dans l'accomplissement de leurs missions critiques en matière de consolidation de la paix.

M. Bermúdez Álvarez (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je remercie une fois encore M. Kubiš, Représentant spécial du Secrétaire général, de son rapport très détaillé et instructif et des travaux que lui et son équipe mènent dans un environnement aussi complexe que l'Iraq. Je tiens également à rendre un hommage spécial au major Anna Patrono pour nous avoir fait part de son expérience très intéressante de la formation du corps de police en Iraq, et nous la félicitons.

L'Uruguay note le travail acharné du Représentant spécial et de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) et, en coordination constante avec le Gouvernement iraquien, qui a rendu possible l'étroite coopération requise pour s'occuper des multiples urgences auxquelles l'Iraq fait face actuellement. Dans ce cadre, la confiance du Conseil de sécurité dans l'action de la Mission et plus généralement des Nations Unies en Iraq a pris une expression concrète lorsque nous avons voté à l'unanimité, à la mi-juillet, la prorogation pour un an du mandat de la MANUI (voir résolution 2367 (2017).

Je commencerai en adressant les sincères condoléances de l'Uruguay aux familles des victimes ainsi qu'aux Gouvernements et peuples iraquien et iranien après le séisme qui s'est produit le 12 novembre et a fait plus de 500 morts et des milliers de blessés à la frontière entre les deux pays. La résilience dont le peuple iraquien a su faire preuve à plus d'une occasion lui permettra sûrement de se relever aussi de cette catastrophe naturelle.

L'Uruguay réitère ses félicitations au Gouvernement iraquien pour son courage et les efforts considérables qu'il a déployés dans la campagne militaire qui lui a permis de prendre le dessus sur Daech et de chasser de son territoire ce groupe qui y a commis pendant trois ans des crimes dont l'atrocité dépasse l'entendement.

Il s’agit d’une réalisation considérable, non seulement pour le peuple et les autorités de l’Iraq, mais aussi pour la communauté internationale, et d’une victoire écrasante sur le terrorisme international.

L’Uruguay espère que cette victoire majeure sur Daech sera une étape décisive dans le renversement définitif de ce groupe qui, depuis son apparition, a soumis les populations sous son contrôle en Iraq et en Syrie à des attaques brutales et massacré des centaines d’innocents dans d’autres pays. Cette victoire ne doit pas nous faire perdre de vue les crimes très graves commis par les combattants de Daech, qui ne doivent pas rester impunis.

La résolution 2379 (2017), adoptée par le Conseil il y a exactement deux mois, prévoit la mise en œuvre de mesures visant à engager la responsabilité de Daech pour les crimes de guerre, les crimes contre l’humanité et le possible génocide qu’il a commis. Le fait de traduire en justice les dirigeants de Daech et les auteurs de ces crimes aidera à discréditer ce groupe en exposant ses crimes abominables et à dissuader ceux qui voudraient poursuivre son action ou l’imiter. Néanmoins, nous insistons une fois de plus sur le fait que la lutte contre ce fléau doit être menée dans le respect du droit international humanitaire et du droit international des droits de l’homme et approuvée ici à l’ONU pour éviter toute attaque future.

Daech n’est pas sorti de nulle part; il a été le produit de toute une série d’événements, notamment l’invasion malheureuse de l’Iraq en 2003 et la guerre civile sectaire que le pays a connue dans les années qui ont suivi l’effondrement du régime de Saddam Hussein. Cette situation instable a été aggravée par l’appui idéologique et financier et les armements et effectifs fournis par divers pays de la région et d’ailleurs, du moins au départ. La libération de Ramadi et Fallouja en 2016, la longue et complexe campagne militaire qui a précédé la libération de Mossoul cette année et les récentes victoires à Tal Afar et Haouija ne sont que de premières étapes; elles sont importantes mais ne suffisent pas à rétablir une relative normalité en Iraq. Le Gouvernement est face à deux grandes tâches dont il doit s’acquitter immédiatement avec l’appui des Nations Unies : reconstruire ces villes et assurer le retour de centaines de milliers de déplacés.

Comme nous l’avons toujours fait, nous félicitons le Gouvernement iraquien de donner la priorité à la protection des civils dans la lutte contre le terrorisme, mais il est temps à présent de répondre aux besoins économiques, sociaux, sanitaires et psychologiques des centaines de milliers d’Iraquiens qui sont terrorisés depuis bien trop longtemps.

L’un des principaux objectifs de l’ONU et de la MANUI consiste à appuyer le Gouvernement iraquien dans ses initiatives de réforme et à trouver des solutions politiques à long terme qui soient de nature à lui permettre de combattre l’extrémisme et de veiller à ce que le pays soit assez stable pour éviter l’apparition d’un phénomène semblable à Daech. Les dirigeants iraquiens doivent continuer de s’employer à surmonter leurs divisions qui demeurent et leur méfiance historique afin d’être en mesure de parvenir à un large accord de réconciliation nationale qui leur permettra de tourner la page sur la souffrance que le peuple iraquien connaît depuis de nombreuses années du fait des divisions interreligieuses et ethniques. Ils doivent continuer de travailler à surmonter ces divisions. Comme nous l’avons vu avec le conflit en Iraq et d’autres qui figurent à l’ordre du jour du Conseil, il est relativement simple d’établir des coalitions militaires pour combattre un ennemi commun. Nous devons aussi œuvrer à établir aussi des coalition pour gérer les problèmes d’après-conflit, en vue d’obtenir une désescalade et de réduire les tensions internes qui persistent inévitablement après que les conflits ont pris fin par la voie militaire.

Pour cette raison, nous sommes préoccupés par le référendum organisé en septembre par le Gouvernement de la Région du Kurdistan, qui a malheureusement entraîné des affrontements qui ont impliqué non seulement le Gouvernement iraquien mais également d’autres pays de la région qui comptent des populations kurdes. Nous encourageons les deux parties à engager un dialogue constructif pour aplanir leurs différences sans mettre en péril la stabilité, l’unité et l’intégrité territoriale de l’Iraq, mais d’une manière qui préserve les droits de tous les groupes ethniques et de toutes les minorités qui habitent la région depuis des siècles. Nous condamnons l’attentat suicide perpétré hier à Touz Khormatou, ville de la province de Salaheddine, située au sud de Kirkouk – où Arabes, Kurdes et Turkmènes vivent tous ensemble –, qui a fait 20 morts et des dizaines de blessés.

L’Iraq ouvre maintenant un nouveau chapitre crucial de son histoire. La victoire sur Daech ne sera pas suffisante si les autorités ne parviennent pas à faire des progrès concrets dans la lutte contre la corruption, la mobilisation de toutes les couches de la société dans la vie politique du pays et la protection des droits fondamentaux de tous les citoyens, dont les femmes. Il

incombe aux autorités de conduire, avec l'appui de la MANUI, les réformes prévues pour donner la possibilité à l'Iraq de devenir plus moderne, plus inclusif et plus pacifique.

M. Llorentty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Ma délégation tient à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), M. Ján Kubiš. Nous réaffirmons notre appui à son travail important. Nous tenons aussi à remercier tout particulièrement le major Anna Patrono de sa présence aujourd'hui parmi nous et de son exposé dans lequel elle a décrit au Conseil un exemple clair d'une coopération efficace et du renforcement des institutions dans une situation aussi complexe que celle qui a cours en Iraq. Nous apprécions également le travail important que la MANUI accomplit dans l'exécution de son mandat, et nous encourageons son personnel à continuer de progresser dans les efforts de dialogue et de coordination qu'ils déploient en vue de consolider le processus de paix et de réconciliation en Iraq.

Nous notons avec plaisir la réussite des campagnes que les forces de sécurité iraquiennes ont menées pour soustraire les populations de Tal Afar, Akashat, Ana, Sharqat, Haouija et Daquq au contrôle de Daech. Nous apprécions la priorité accordée par les forces de sécurité iraquiennes aux mesures de protection des civils et des infrastructures civils dans leur campagnes militaires destinées à chasser définitivement Daech du territoire iraquien. Nous exprimons de nouveau notre sincère gratitude aux forces de sécurité iraquiennes, et à la population iraquienne dans son ensemble, pour le courage, le sens du sacrifice et la détermination dont ils continuent de faire preuve dans la lutte qu'ils mènent contre le terrorisme en notre nom à tous.

D'autre part, nous espérons que l'appareil législatif et les mécanismes juridiques requis pour les élections régionales prévues en 2018 seront mis en place de façon participative et inclusive et permettront que des élections se tiennent dans la paix et l'ordre au profit de l'ensemble de la population. Nous estimons que l'assistance technique de la MANUI sera très importante pour atteindre cet objectif.

Nous sommes extrêmement préoccupés par les graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire dont le Secrétaire général a fait état. Elles comprennent les atrocités que Daech continue de perpétrer en Iraq sous la forme d'enlèvements, de traitements dégradants et d'actes de torture, du recrutement d'enfants combattants, de la réduction en esclavage de plus de 1 500 femmes yézidies et d'exécutions sommaires de civils. On a découvert que des civils faisaient l'objet d'exécutions sommaires quand les corps d'hommes, de femmes et d'enfants ont été retrouvés dans plusieurs fosses commune à Mossoul, dans la province de Ninive. À cet égard, nous appuyons l'action menée par le Représentant spécial et le Gouvernement iraquien pour constituer une équipe d'enquête, conformément à la résolution 2379 (2017), qui sera fondamentale pour identifier les auteurs de ces crimes graves et les traduire en justice, de sorte qu'ils puissent faire l'objet des enquêtes qui s'imposent et être dûment poursuivis et punis aussi sévèrement que la loi le permet.

Nous déplorons aussi la poursuite des attaques asymétriques qui font des morts chez les civils innocents. Au cours de la période à l'examen, 410 personnes, y compris des femmes et des enfants, auraient été tuées, et plus de 600, blessées, dont 360 par des restes explosifs de guerre et des dispositifs explosifs improvisés. Selon nous, la neutralisation et l'enlèvement de ces restes et dispositifs forment un élément important de la consolidation de la paix, dans la mesure où ils permettent d'entamer les activités consistant à reconstruire et rétablir les services publics et à garantir l'accès de l'aide humanitaire. Surtout, ils permettent aux populations déplacées de réintégrer leurs foyers en toute sécurité et de reprendre une vie normale. De ce point de vue, nous tenons à mettre en exergue le travail que le Service de la lutte antimines de l'ONU continue d'accomplir en Iraq. Il a réussi à retirer plus de 700 dispositifs explosifs à Mossoul, aidant aussi au retour en toute sécurité des réfugiés et des déplacés. Nous remercions le Secrétaire général d'avoir abordé le sujet de la lutte antimines dans le rapport dont nous sommes saisis aujourd'hui (S/2017/881). Nous espérons lire à l'avenir un rapport spécialement consacré aux activités du Service en question, conformément au paragraphe 15 de la résolution 2365 (2017).

Nous apprécions la détermination et les efforts du Gouvernement iraquien pour retrouver les citoyens koweïtiens disparus et identifier et restituer les biens qui leur ont été volés durant le conflit en 1990 et 1991. Nous encourageons les parties concernées à continuer de redoubler d'efforts pour obtenir des résultats concrets et faire avancer le processus de réconciliation engagé par l'Iraq et le Koweït.

Enfin, il importe de réaffirmer que les politiques de changement de régime, d'intervention et d'ingérence dans les affaires intérieures des États ont été l'une des

principales raisons de la destruction des institutions publiques de l'Iraq et de l'affaiblissement de ses services chargés de l'application de la loi, facilitant la montée du terrorisme et de l'extrémisme dans la région, avec les conséquences regrettables que nous connaissons et qui persistent aujourd'hui.

M. Bahr Aluloom (Iraq) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à féliciter la République italienne de présider le Conseil de sécurité pour le mois courant et à la remercier des efforts qu'elle déploie pour organiser les travaux du Conseil. Nous tenons également à remercier la France pour son action à la présidence du Conseil le mois dernier. Nous accueillons avec satisfaction l'exposé de M. Ján Kubiš, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), et nous les remercions, lui et son équipe, de la détermination et du dévouement dont ils font preuve à Bagdad, à New York et partout où on a besoin d'eux. Je tiens aussi à saluer la présentation du major Anna Patrono, du Corps des Carabiniers italiens, sur son expérience très positive auprès des policières de Bagdad. La délégation de mon pays salue les efforts constructifs que déploie la République italienne pour renforcer les capacités iraquiennes aux fins, notamment, de la formation des forces de sécurité, de la protection du patrimoine et de l'entretien du barrage de Mossoul.

Les héroïques forces armées iraquiennes ont remporté une victoire historique contre le mythe de l'État islamique – qui est plutôt un État de la terreur et de l'extrémisme –, en libérant de son emprise, au prix d'immenses sacrifices, Kirkouk, Haouija, Al-Qaim et la ville voisine de Rawa. Je ne peux aujourd'hui que les féliciter ainsi que notre valeureux peuple et tous les gens honorables du monde civilisé qui ont prêté main forte à l'Iraq et aidé ses forces héroïques dans leur guerre contre les bandes terroristes de Daech. Il s'agit véritablement d'une victoire glorieuse, menée en veillant à la sécurité et de la sûreté des civils que les terroristes utilisaient comme boucliers humains, ainsi qu'à l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq. Nos forces s'emploient à présent à nettoyer le désert de la province d'Anbar des résidus terroristes qui s'y trouvent, à sécuriser la frontière avec la Syrie et à rouvrir les postes-frontières aux fins de la reprise des échanges commerciaux entre les deux pays.

Le Gouvernement et le peuple iraquiens remercient sincèrement tous les pays membres de la coalition internationale, notamment les États-Unis d'Amérique, les États membres de l'Union européenne, et d'autres pays non membres de la coalition, d'avoir aidé l'Iraq à vaincre le terrorisme, ainsi que d'avoir apporté un appui militaire et logistique aux forces de sécurité et d'avoir agi en coordination avec elles, permettant ainsi de venir à bout des bandes terroristes de Daech et de préserver la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq.

Le Gouvernement iraquien a été et reste un gouvernement soudé qui privilégie le dialogue constructif pour régler les questions en suspens entre le Gouvernement fédéral et le Gouvernement régional du Kurdistan iraquien. Il est hors de question qu'on accepte les décisions non constitutionnelles prises par le Gouvernement régional, qui touchent à l'unité de l'Iraq, garantie par la Constitution. C'est pourquoi, soucieux de préserver l'unité du territoire et du peuple iraquiens, le Parlement iraquien a voté pour rejeter intégralement les résultats du référendum et demandé à cet égard au Gouvernement fédéral de prendre les mesures nécessaires pour sauvegarder l'unité du pays, conformément à l'article 109 de la Constitution iraquienne, et d'engager un dialogue sérieux pour résoudre les questions en suspens, sur la base de l'article premier de la Constitution, qui affirme la souveraineté et l'unité irréfragable de l'Iraq.

En vertu des pouvoirs qui sont les siens, Le Gouvernement iraquien a saisi la Cour suprême fédérale d'une requête en constitutionnalité pour annuler les résultats du référendum illégal organisé par le Gouvernement régional du Kurdistan le 25 septembre 2017 en violation de Constitution iraquienne, notamment pour ce qui est du statut des provinces contestées où cohabitent diverses nationalités, idéologies et religions. La Cour suprême s'est prononcée sur la base de l'article premier et d'autres articles connexes de la Constitution, qui affirment tous l'unité de l'Iraq. C'est en vertu des articles 109 et 116 aussi que les autorités fédérales ont réagi pour sauvegarder cette unité, faisant valoir qu'aucune disposition de la Constitution iraquienne ne prévoit la séparation de l'une ou l'autre composante du pays. Le 20 novembre, la Cour suprême a déclaré anticonstitutionnel le référendum organisé au Kurdistan iraquien le 25 septembre et annulé l'ensemble des conséquences et des résultats qui en ont découlé. Le Gouvernement de cette région a par la suite déclaré qu'il respectait ces décisions et s'est engagé à œuvrer dans le cadre de la Constitution iraquienne, qui définit les droits et les obligations de toutes les composantes du pays.

Le Gouvernement iraquien remercie tous les pays du monde qui se sont tenus aux côtés de l'Iraq uni – l'Iraq

de la civilisation, de l'histoire et des sacrifices – contre le terrorisme international. Nous apprécions à sa juste valeur leur soutien à l'unité, à la souveraineté et la Constitution fédérale de l'Iraq, ainsi qu'à l'extension de l'autorité fédérale à tout le territoire iraquien, afin de préserver la vie de tous les civils iraquiens et éviter que la sécurité des citoyens soit assurée par des groupes armés affiliés à certains partis qui ne croient pas à l'unité de l'Iraq et qui s'efforcent de servir leurs propres intérêts illicites par le biais de la contrebande, de la corruption et de la main mise sur les ressources de l'État iraquien. Nous réaffirmons à cet égard que le pétrole et le gaz sont la propriété du peuple iraquien dans toutes ses composantes, et non d'une seule personne ou d'un seul parti, et les revenus qui en sont tirés ne doivent pas alimenter des comptes personnels. Il est nécessaire d'imposer une surveillance financière fédérale sur toutes les recettes tirées du pétrole, des aéroports ou des postes-frontières, lesquels doivent être placés sous l'autorité du Gouvernement fédéral, conformément aux dispositions de la Constitution iraquienne.

Malgré l'incitation aux meurtres et à la mobilisation militaire par certaines autorités militaires affiliées à certains partis dans le nord du pays, le Gouvernement iraquien a fait preuve de sagesse et de retenue, menant le processus de rétablissement de l'état de droit et de déploiement des forces fédérales avec souplesse et d'une façon qui préserve la sécurité de tous les citoyens, indépendamment de leur origine ethnique, de leur sexe, de leur religion et de leur doctrine.

L'Iraq a annoncé la tenue d'élections législatives à la mi-mars 2018, et les forces politiques représentant tous les Iraquiens commencent à s'y préparer. Le bon déroulement de ces élections permettra au système politique démocratique et multipartite iraquien, fondé sur l'alternance pacifique du pouvoir, d'ancrer durablement la stabilité politique et de renforcer la culture démocratique, seules à même de prémunir l'Iraq contre d'autres crises. Cela favorisera aussi la stabilité, l'essor économique et la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Conseil des ministres a décidé d'interdire à tout parti ou entité doté d'une branche militaire de participer aux élections, en application des dispositions de la Constitution iraquienne qui interdisent aux militaires de participer aux élections.

Durant la période d'après-conflit, l'Iraq doit relever un défi encore plus grand que celui de la guerre. Nous devons en effet nous consacrer à rétablir la stabilité dans le pays, à lancer le processus de reconstruction et à redonner espoir aux populations après l'offensive qui a permis de libérer les villes au prix d'immenses sacrifices humains et matériels. Il nous faut aussi remédier à la destruction de l'environnement et de l'infrastructure urbaine observée ces 30 dernières années, notamment du fait du terrorisme écologique pratiqué par les bandes de Daech qui ont incendié les puits de pétrole, fait sauter les petits barrages, inondé les terres agricoles et détruit le patrimoine archéologique.

Nous nous consacrons à présent à la réalisation de la réconciliation sociale et civile, l'objectif étant de rassurer le citoyen et de permettre aux déplacés et aux réfugiés de retourner chez eux. Nous aurons besoin durant la prochaine étape d'une coopération réelle et sérieuse pour empêcher le retour du terrorisme et de l'extrémisme. L'Iraq a conclu avec le Programme des Nations Unies pour le développement un accord de partenariat en vue de renforcer la réconciliation civile et sociale en Iraq et de consolider et appuyer les comités de paix locaux aux fins de la pérennisation de la paix sociale dans les villes libérées des mains des bandes terroristes de Daech.

L'Iraq salue l'adoption à l'unanimité par le Conseil de sécurité de la résolution 2379 (2017), dans laquelle il prie le Secrétaire général de constituer une Équipe d'enquêteurs chargée de recueillir, de conserver et de stocker des éléments de preuve en Iraq sur les crimes commis par Daech, d'une façon qui préserve la souveraineté de l'Iraq, respecte sa juridiction, renforce les capacités de son système judiciaire de connaître de crimes de caractère international graves ainsi que l'état de droit, et met fin à l'impunité des terroristes pour leurs crimes ignobles commis en Iraq. Cette résolution historique est le fruit d'une collaboration constructive entre l'Iraq et le Conseil de sécurité. La décision d'incriminer Daech est une victoire pour la justice humaine et pour les victimes. Elle exprime concrètement le rejet de la barbarie de Daech et la condamnation effective de son comportement arriéré. C'est pourquoi les poursuites contre les criminels de Daech et leur traduction en justice adressera un message de dissuasion à ces criminels, rassurera tous les États du monde, et mettra fermement en garde ceux qui fournissent à ce groupe un appui idéologique, financier et médiatique.

Nous invitons les États Membres et les organisations internationales et régionales à coopérer avec l'Équipe d'enquêteurs et à lui fournir tout l'appui possible afin de renforcer le système juridique et judiciaire iraquien, de promouvoir l'état de droit et de lutter contre

l'impunité. L'aide et la participation de tous sont nécessaires pour reconstruire les régions libérées et permettre que la vie y reprenne son cours le plus vite possible. La vie doit aussi reprendre son cours dans les autres provinces iraquiennes qui, du fait de la guerre contre le terrorisme et de la participation de leurs enfants au processus de libération – qui a eu pour corollaire un grand nombre de veuves et d'orphelins, connaissent des retards dans la mise en œuvre de projets de construction et de développement. C'est pourquoi il importe de veiller à ce qu'elles bénéficient elles aussi du processus de reconstruction. Nous escomptons une participation efficace de la communauté internationale à la conférence des donateurs prévue au début de l'année prochaine au Koweït. Nous apprécions à cet égard les efforts sincères que déploie ce pays pour aider l'Iraq et soulager la situation des déplacés. Nous invitons les entreprises des pays amis à investir dans les secteurs de l'économie, de l'énergie, du logement, du transport, de la santé, de l'infrastructure scolaire et des télécommunications, et nous rappelons à cet effet que l'Iraq a promulgué des lois et mis en place un environnement législatif adéquat favorable à l'investissement.

Le Gouvernement de mon pays s'emploie à approfondir ses relations avec les pays de la région et oeuvre à son propre développement. Il oeuvre aussi au resserrement de la coopération bilatérale concernant des questions d'intérêt crucial pour les peuples de la région, ainsi qu'à l'élaboration d'un plan commun visant à renforcer la stabilité dans la région, à réduire les conflits et à endiguer le flux de terroristes pour le bien de tous, et à concrétiser une vision aux répercussions positives sur la vie et la sécurité des citoyens de notre région. C'est pourquoi le Président du Conseil des ministres, M. Haidar Al Abadi, s'est rendu dans de nombreux pays frères et amis, notamment l'Arabie saoudite, la République arabe d'Égypte, le Royaume hachémite de Jordanie, la République islamique d'Iran et la République turque, pour jeter les bases d'une coopération claire dans tous les domaines, pour le bien de cette région indivisible et de sa sécurité. L'Iraq salue les efforts de la Russie, de l'Iran, de la Turquie et de tous ceux qui s'efforcent de trouver un règlement global intra-syrien acceptable pour toutes les parties, d'éliminer les bandes terroristes, de mettre un terme au soutien international qui leur est fourni, de réduire le recrutement d'autres terroristes et leur infiltration dans les zones de combat, de respecter le souveraineté de l'État syrien et son intégrité territoriale, de venir à bout du fléau du terrorisme, de la destruction, des tueries et des déplacements, et de rétablir la stabilité et la sécurité de la région. Nous apprécions grandement les efforts faits par le Kazakhstan pour garantir le succès des pourparlers d'Astana, et nous félicitons ses dirigeants de leurs efforts et de l'action qu'ils mènent, sous les auspices des Nations Unies, pour favoriser la paix et rapprocher les vues des Syriens.

La relation qui nous lie à l'État du Koweït, pays frère qui s'est tenu aux côtés de l'Iraq en ces temps difficiles, est une relation solide construite sur des bases fermes de coopération constructive et fraternelle. L'Iraq s'emploie sans faillir à retrouver et à rapatrier les biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales, ainsi qu'à faciliter le retour de tous les nationaux du Koweït ou de leurs dépouilles. La commission technique chargée du suivi du dossier a tenu sa dernière réunion au Koweït le 8 août 2017, et les autorités compétentes iraquiennes, conscientes de la dimension humaine et juridique de cette question, continuent d'œuvrer d'arrache-pied pour retrouver les dépouilles des victimes koweïtiennes. Elles s'efforcent de recueillir et de vérifier les informations fournies par les témoins, effectuent des visites sur le terrain et entreprennent de multiples travaux d'excavation sur des sites d'inhumation présumés en vue de retrouver les dépouilles des Koweïtiens portés disparus et des prisonniers koweïtiens. Le Ministère des affaires étrangères continue pour sa part de lancer des appels à témoin dans différents supports médiatiques officiels – stations de radio, chaînes de télévision et journaux iraquiens – pour encourager ceux qui détiendraient des informations sur le sort des personnes portées disparues, des prisonniers et des biens koweïtiens disparus à les communiquer aux autorités compétentes.

S'agissant du rapport présenté par l'équipe chargée mener une évaluation externe indépendante sur la MANUI, les autorités compétentes iraquiennes ont pris note du rapport. Elles s'engagent à l'étudier et à étudier les recommandations qui y figurent concernant le mandat de la MANUI en Iraq ainsi que les mesures que l'équipe propose de prendre en priorité. Nous ferons connaître officiellement notre avis concernant les domaines prioritaires au cours de la période à venir, durant laquelle nous œuvrerons à la reconstruction, à l'immunisation des Iraquiens contre l'idéologie terroriste, à la réalisation de la prospérité économique, au retour volontaire des déplacés dans leurs villes et à la fourniture des services de base.

Nous remercions à cet égard les membres de l'équipe chargée de réaliser une étude externe indépendante des efforts qu'ils ont déployés aux fins de

l'élaboration du rapport. Nous attendons avec intérêt de travailler avec toutes les parties prenantes en vue de définir les mesures qu'il convient de prendre. Nous étudierons les recommandations qui y figurent et nous mettrons tout en œuvre pour permettre à la MANUI d'aller de l'avant et de continuer de fournir, de concert avec l'équipe de pays des Nations Unies, les services qu'attend d'elle le peuple iraquien durant sa présence en Iraq.

Enfin, nous voudrions féliciter une fois encore le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq, M. Jan Kubiš, et son équipe de leurs efforts et des conseils qu'ils fournissent au Gouvernement iraquien. Nous saluons aussi l'action menée par la MANUI pour préserver l'unité, l'intégrité territoriale et la stabilité de l'Iraq, et pour que ce pays soit débarrassé du terrorisme. Je saisis cette occasion pour exprimer les remerciements de mon pays au Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, M. György Busztin, pour ses efforts acharnés et pour tout ce qu'il a fait en Iraq, et je lui souhaite plein succès dans ses futures activités.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 h 10.